



ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11
Par la poste... 15
En No... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES
20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE
au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

ALLEMAGNE

On écrit de Gœttingue :
M. Rusoff, conseiller d'état de St-Petersbourg, qui l'été
dernier a séjourné quelque temps dans notre ville, est arrivé de
nouveau ici, de retour de son voyage à Munich et à Paris; le
major Sabine, de Londres, et le professeur Lloyd de Dublin,
sont aussi arrivés. Ces trois célèbres physiciens sont chargés de
s'entendre sur plusieurs points relatifs à la découverte du magné-
tisme terrestre, qui reste jusqu'à présent sans solution, et de
prendre des mesures propres à faciliter les correspondances entre
les trois villes qui forment le centre de cette entreprise
scientifique, savoir Londres, Saint-Petersbourg et Gœttingue.

On écrit de Francfort, le 19 novembre :
Nous savons de manière à n'en pas douter, que les cabinets
de Londres et de Vienne sont parfaitement d'accord sur la ques-
tion d'Orient. Nous avons de plus la certitude que le plus par-
fait accord règne non-seulement entre le cabinet de St.-Peters-
bourg et celui de Vienne, mais encore malgré le prétendu in-
succès de M. de Brunow, entre le cabinet de Londres et celui de
St.-Petersbourg, relativement à la même question.

On écrit de Hanovre, 12 novembre :
On lit dans la Gazette d'Augsbourg :
Nous recevons en ce moment d'Osnabruck une nouvelle sin-
gulière. Le bourgmestre de Bramsche, bourg dans le voisinage
d'Osnabruck, a, dit-on, fait savoir au drossart de la province
que dans les petites villes, bourgs et villages aux environs d'Osnabruck, il s'était formé une réunion dont le but était d'envoyer
des hommes armés au secours des habitants d'Osnabruck, s'il
éclatait dans cette ville.

Quoiqu'on dut ajouter peu de foi à cette dénonciation, le com-
te Wedel, drossart de la province, a pris cependant la chose
au sérieux et a ordonné au général de Bock de prendre les mesu-
res nécessaires. C'est pourquoi le bailli Durfeld d'Ibbourg et l'as-
sesseur Jacobi de Melle ont été chargés de dresser une enquête
relativement à cette affaire, et le général Halkett a été envoyé
de suite à Osnabruck.

On écrit de frontières d'Italie, 13 novembre.
Le duc de Bordeaux s'occupe à Rome de visiter tout ce que
cette capitale a de curieux, et cherche avec ardeur à s'instruire
de tout ce qui se rattache aux affaires politiques du temps. Son
séjour pourra cependant être abrégé de beaucoup par suite de
l'arrivée du comte de Montbel, que la famille a chargé de venir
chercher le prince et de le reconduire en Autriche. La sensation
que l'arrivée du prince avait produite parmi les légitimistes à
Rome et ailleurs, a en partie disparu, et les nouvelles espé-
rances qu'elle avait révélées, se sont encore évanouies. Aussi,
l'ambassadeur français, M. de Latour-Maubourg, est moins in-
quiet.

On prétend savoir que don Sébastien, aussitôt qu'il fut arrivé
en Italie, s'est adressé au gouvernement autrichien pour obtenir
l'autorisation d'établir sa résidence à Vienne. Entretiens il paraît
que don Sébastien attend des secours en argent et un point
d'appui pour défendre ses droits comme infant d'Espagne. Il
paraît qu'il a reçu une réponse défavorable sur ces deux points.

On écrit de Trieste, 12 novembre :
On mande d'Alexandrie à nos maisons de commerce qu'il a
été conclu, entre le pacha d'Egypte et la Porte, et sans l'inter-
vention d'aucune autre puissance, un traité qui met fin
aux différends existants, et assure au vice-roi de plus grands
avantages que s'il avait traité avec la médiation des puissances.

Quoique cette nouvelle ne puisse pas être considérée comme
officielle, elle a cependant eu une heureuse influence sur la bourse
et sur les affaires en général. (G. d'Augs.)

On écrit d'Alexandrie, le 27 octobre :
Voici les propositions qu'on dit avoir été faites à Mehémet-Ali,
et qui doivent servir de bases à la conclusion d'un traité de paix
entre lui et la Porte :

« La Porte lui garantira à lui et à ses descendants l'hérédité
de l'Egypte, de l'Arabie et d'une partie de la Syrie; par contre,
il cédera à la Porte l'île de Candie, la province d'Adana, et les
défilés du Taurus; il n'insistera plus sur le renvoi de Chosrev-
Pacha, et restituera la flotte turque. »

Le vice-roi ne veut à aucun prix céder Adana et les défilés du
Taurus; il consent à souscrire aux autres propositions. Ces com-
munications ne lui ont été faites que par le consul-général de
France; c'est pourquoi l'on suppose que la France cherche à
amener un traité de paix entre la Porte et le vice-roi, sans la
coopération des autres puissances.

On écrit de Constantinople, le 30 octobre :
Le lendemain de l'arrivée du prince de Joinville Reschid pacha
s'est rendu auprès de lui pour le féliciter au nom de son souve-
rain; les membres du corps diplomatique se sont aussi rendus à
bord de la Belle-Poule, pour présenter leurs hommages au
prince.

Les nouvelles que le vice-roi a reçues sur l'état de l'armée
d'Ibrahim sont très-défavorables; tout annonce que le mécon-
tamment des troupes est porté au comble; à Alexandrie le dé-
couragement est général, et les soldats de l'escaadre turque
menacent à tout moment de se révolter. Tous ces sinistres symp-
tômes ont engagé Mehémet à montrer des intentions plus paci-
fiques.

FRANCE. — Paris, le 21 NOVEMBRE.

On avait annoncé hier à la fin de la bourse qu'une émeute
avait eu lieu à Madrid et que M. de Toreno avait été assassiné.
Quelques journaux répètent cela aujourd'hui. Nous n'en avons
point parlé dans notre correspondance. Cette nouvelle n'avait
aucun fondement. Madrid était fort tranquille le quatorze
courant.

Un événement aussi affreux qu'extraordinaire est venu af-
fliger avant-hier la famille d'un chef de bureau au ministère de
la guerre. Dans la soirée, un enfant de onze ans s'est suicidé, en
se tirant un coup de pistolet dans la tête!... Ce petit malheu-
reux, à quelques observations que sa mère lui avait faites, à
quelques reproches qui lui étaient adressés, avait répondu :
« Je suis malheureux ici, on me tourmente toujours, je me
tuerai!... Je me jetterai par la fenêtre!... » Sa mère le blâma
encore de ces paroles inconsiderées. Quelques instants après,
il saisissait un pistolet qu'il dirigea sur son front. Il n'est pas
mort sur le coup, mais hier matin on n'attendait que son der-
nier soupir. Qui a pu donner à cet enfant une pareille idée? Où
a-t-il puisé de semblables pensées de destruction?

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

Le ministère n'est pas encore composé. Il y a même lieu de
croire que la réorganisation est entourée de difficultés chaque
jour plus graves. On sait maintenant que M. Benavides n'accepte
pas le portefeuille; il est question d'appeler au ministère de l'in-
térieur M. Huet.

La polémique continue plus ardente que jamais de la part
de l'opposition qui voudrait déterminer les contribuables de la
capitale et des provinces à refuser l'impôt. L'Eco del Comercio
qui croit travailler dans l'intérêt de l'opinion exaltée, prêche
ouvertement le refus de l'impôt. Il ne s'aperçoit pas que si la
crise actuelle doit finir par la réhabilitation officielle des exaltés,
ses patrons ne pourront tirer d'une population désobéissante
aucune ressource. Cette opposition n'est pas seulement mala-
droite, elle est anti-nationale?

L'Eco attribue la baisse de 51 à 28 1/4 qui a signalé les cours
des effets publics, à l'ordonnance de prorogation des cortès, à
la conduite du ministère, aux infâmes jovellanistes (modérés)
et aux influences étrangères.
Ce dernier moyen fut toujours employé pour dépopulariser
des adversaires politiques, mais la véritable cause de la baisse
c'est l'indécision et l'inquiétude dans lesquelles les capitalistes

sont jetés par les déclamations menaçantes des exaltés, par les
intrigues occultes des clubs, et l'esprit anti-national de dis-
corde que les exaltés ne craignent pas de fomenter au moment
même où l'union serait indispensable.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 22 novembre.

Bruxelles, le 22 novembre. — (5 heures). La bourse était assez cal-
me, la cote de Paris n'était pas généralement connue. L'actif espagnol, est
resté dans les cours de la veille presque sans affaires. Coté officiellement
24 5/8, il ferme 24 5/16 1/4. Primes à un mois 25 dont 1.
Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2, 5 p. c. 101, 4 p. c. 92
1/4 P., 5 p. c. 70 5/4 P. Société Générale titres en nom fl. 751, Société de
Mutualité 1015 (101 1/2) A., Société Civile 950 (95) P., Canal de la Sambre
à l'Oise 850 (85) A., Société de Commerce 1140 (114) P.

MARCHES DES HUILES ET GRAINES.

Huile sans variation avec très peu d'affaires; il ne se fait rien en graines
les courtiers tiennent prix.
Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 24 1/4 5/8
sans affaires.

Amsterdam, 21 novembre. (5 heures.)

Il y a eu peu d'affaires en fonds nationaux, mais leurs cours se sont bien
soutenus. Malgré les baisses simultanées de Paris, Londres et Anvers, les
transactions Ardoin, dont les prix, après avoir fait 24 1/8, se sont relevés,
les coupons étaient plus faibles.

Intégrales : 2 1/2 p. c. 51 1/2 9/16, 5 p. c. 98 97 15/16, billets de chance
25 5/8 5/4 15/16, syndicat 92 1/2 11/16, Société de Commerce 162 1/2
5/8 5/4, Ardoin 24 5/8, 1/4 5/8 1/8 5/8 7/16, coupons 19 1/8 9/16 5/8, bré-
siens 74 1/2.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 22 novembre. — M. B. Dubus procède à l'ap-
pe! nominal à deux heures et demie et donne lecture du procès-
verbal de la séance d'hier; il est approuvé.

M. B. Dubus. Les pétitions suivantes sont adressées à la
chambre :

« Les juges-de-peace de Dinant, Saint-Hubert, Neufchâteau,
Marches et Huy, adressent des observations, sur le projet de loi
relatif à la nouvelle circonscription cantonale. »

« Les notaires de Bastogne adressent des observations sur le
projet de loi portant des modifications à la loi de ventôse an XI
sur le notariat. »

« Le conseil communal de Herstal adresse des observations
sur le projet de loi relatif aux céréales. »

« Le sieur Salengrais, négociant à Levy, demande la natura-
lisation. »

« Des propriétaires du Limbourg demandent qu'il soit ap-
porté des modifications à la loi sur la chasse. »

« Le sieur Sinault, capitaine en retraite, adresse des observa-
tions sur le projet de loi relatif aux pensions militaires. »

M. d'Hoffschmidt. Les notaires de Bastogne demandent que
dans la loi sur le notariat il soit inséré une disposition qui les
autorise à exercer dans tout l'arrondissement. Or le projet sur
le notariat a été examiné en sections et le rapport est fait. La
Chambre pourra donc le discuter prochainement. Il serait à
désirer que la commission des pétitions fit son rapport avant la
discussion; je demanderai donc qu'elle soit invitée à faire un
prompt rapport. — Adopté.

M. le président. Je prierais la Chambre de fixer l'ordre du
jour de la prochaine séance.

M. de Behr. Nous avons les budgets à examiner en sections.

M. le président. Demain la section centrale doit examiner
le budget des voies et moyens; tous les rapporteurs sont nom-
més. Puisqu'on ne fait pas d'autre proposition, le bureau con-
voquera la chambre lorsqu'il y aura un rapport prêt.

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi de natu-
ralisations.

Au premier appel nominal, il est constaté que la chambre n'est
plus en nombre et la séance est levée.

LIEGE, LE 23 NOVEMBRE.

La démolition du pont de la Boverie avance avec la plus gran-
de célérité; déjà l'arche du milieu a complètement disparu, et
le mince cordon de pierre qui existe encore sur les autres arches
sera bientôt enlevé de même. — Reste maintenant à le re-
construire, et l'intérêt public exige impérieusement qu'on utilise
pour cela la campagne prochaine.

Le gouvernement s'est occupé de cette grave question, et il a
été fait, dit-on, aux intéressés des ouvertures officieuses qui
seraient de nature à concilier autant que possible les ménage-

FEUILLETON. — 25 NOVEMBRE.

THÉÂTRE. — REVUE DE LA SEMAINE.

La semaine qui vient de s'écouler a été passablement orageuse à notre
théâtre; les sifflets n'ont pas manqué.

Dimanche d'abord, le public avait, avant le lever du rideau, commencé
à manifester son mécontentement de ne pas voir sur l'affiche le nom de M^{me}
Boucher; mais la manière dont Robert a été représenté l'a désarmé; les
sifflets qui devaient accueillir M^{lle} Dupuis dans le rôle d'Alice, se sont
transformés en applaudissements. Nous croyons devoir blâmer (ainsi que
l'ont fait les actionnaires à l'assemblée de mercredi) les prétextes et les
subterfuges dont se sert la direction pour se dispenser de faire jouer ce
rôle à M^{me} Boucher. Cette artiste, que l'on nous avait donnée comme une
forte chanteuse d'un grand mérite, se trouve réellement dans l'impossibilité
de chanter Alice; il suffit de l'entendre parler pour s'apercevoir qu'elle ne
pourrait réellement pas atteindre les hautes notes de la partition de Meyer-
beer. Du reste, M^{lle} Dupuis, qui s'était chargée de ce rôle par complai-
sance, l'a parfaitement joué et chanté; sa voix haute se mariait parfaite-
ment avec cette musique et son jeu ne laissait rien à désirer; cer-
tes on ne devait pas s'attendre à un pareil résultat. Le public a été aussi
troumpé agréablement par M. Bernardet; ce jeune artiste s'était, il faut l'a-
vouer, si mal acquitté des rôles qui lui avaient été confiés jusque-là, que
quand on le voyait aborder Bertram, jusqu'ici son jeu avait été extrêmement raide et guindé; mais il s'était réel-
lement dégourdi dimanche. Il a su donner aussi à sa voix beaucoup plus de
puissance, surtout pour chanter l'invocation du 3^e acte; malheureusement
il n'a pas continué le tout ainsi. Il a même manqué de mémoire au 5^{me}.

acte. C'est là un défaut assez commun cette année parmi nos artistes,
mais duquel nous espérons qu'ils se corrigeront. Notre première basse-taille
est bon musicien; sa voix est fort belle dans le bas, il a su lui donner di-
manche, dans ce diapasone, une très-grande force, de l'éclat même; mais
il a peu de haut et le médium est très-sourd. Nous croyons qu'il a donné
toutes les notes basses du rôle telles qu'elles sont écrites. M^{me} Biacabe s'est
fait vivement applaudir au 4^{me} acte. Les chœurs ont bien marché; somme
toute, l'ensemble a été bon, et le public, accouru en foule à cette repré-
sentation, s'est montré satisfait.

Il n'en a pas été de même lundi; M^{me} Biacabe, qui avait été forcée de
jouer l'Ambasadrice, malgré une indisposition réelle ou feinte, n'ayant
pas continué l'air final du 1^{er} acte, s'est vue en butte à une bordée de
sifflets; lorsqu'elle a reparu, on l'a obligée même à recommencer l'air qu'elle
n'avait pas achevé, ce qu'elle a fait en pleurant. Il ne nous appartient pas
de décider si cette dame était ou non réellement indisposée; nous croyons
que c'est là une question à débattre entre elle et la direction et dans laquelle
le public n'aurait pas dû entrer. Par suite de cela, l'opéra a été joué
sans ensemble, l'exécution du 2^e acte a même été un instant suspendue,
par l'absence de M^{me} Boucher qui a manqué son entrée.

Mardi, le Comte Ory a été donné pour le 2^e début de M^{lle} Masson d'Alti
qui avait osé aborder le rôle de la comtesse. Quelques applaudissements s'é-
tant fait entendre, de nombreux sifflets les ont étouffés. Les avis sont très-
partagés sur le compte de cette dame; les uns, trouvent que son jeu man-
que de noblesse, qu'il a même été nul dans le Postillon de Lonjumeau;
ils trouvent sa voix très-faible et sa manière de chanter peu agréable.
D'autres, au contraire, et avec plus de raison, selon nous, disent qu'elle
a convenablement joué le rôle de la comtesse, qu'elle l'a chanté avec goût
et avec méthode. Elle subira, dit-on, sa 3^{me} épreuve dans le Bouffe et le

Tailleur; cette pièce ne permettra guère à la débutante de fixer l'opinion
sur le mérite de son jeu et de son chant.

Jeudi, la Muette a été exécutée avec ensemble; M^{me} Biacabe, Elvire, a
déployé un joli talent dans l'air du premier acte; elle y a fait des trills très-
remarquables par le parlé et l'exactitude de leur exécution.

M. Pamel, Pietro, morcelle toujours extrêmement son chant, c'est là une
méthode qui, comme celle de M^{lle} Dupuis, peut plaire à certaines person-
nes, mais dont l'abus n'est rien moins qu'agréable; nous engageons donc
notre baryton, ainsi que notre dugazon, à y faire attention.

M^{lle} Anastasie Gauthier a fait preuve dans le rôle de Fenella, d'un ta-
lent mimique bien exercé; mais nous croyons qu'elle a un peu trop drama-
tisé ce personnage; ses gestes étaient trop nombreux et trop violents; c'est
là un défaut qui est assez ordinaire chez les danseuses lorsqu'elles essayent
la pantomime.

Les chœurs ont généralement bien marché, on a applaudi la prière du
3^e acte; elle a été dite avec précision et même assez bien nuancée; l'har-
monie n'était cependant pas encore tout-à-fait complète; les notes graves
sonnent surtout mal du gosier de nos choristes; c'est un défaut que nous
avons souvent remarqué et auquel on pourrait remédier en renforçant le
nombre des basses de nos chœurs. La nécessité s'en fait surtout sentir dans
les ouvrages d'une facture large et un peu grandiose.

Les honneurs de la semaine ont été certainement pour notre premier té-
nor M. Alexandre. Il a chanté le rôle long et fatigant de Robert avec har-
diessé et en même temps avec précision. Quant à son jeu, il a été plein de
verve et de noblesse; son physique, vraiment chevaleresque, se prêtait
parfaitement au personnage du fougueux duc de Normandie. Il ne s'est pas
mal acquitté non plus du rôle du comte Ory; il a bien dit l'air du premier
acte et le duo avec Isolier: Noble page. Il a été surtout applaudi sous les

mens qu'ils réclament avec les besoins de la navigation et la juste impatience des riverains.

D'après les bruits qui circulent, il s'agirait d'établir au même emplacement un pont en fer, non suspendu, sur piles et culées en maçonnerie. Il n'aurait sur la Meuse que trois arches au lieu de quatre, ce qui leur donnerait une plus grande ouverture, et grâce à l'emploi du fer, on pourrait élever d'un mètre environ le dessous du pont sans exhausser la partie supérieure qui resterait ainsi de niveau avec la rue du Collège et les nouvelles communications. Ce double résultat, également désirable, serait dû à ce qu'un pont en fer exige une moindre épaisseur qu'un pont en pierre.

On parle enfin d'une prolongation de péage, sollicitée par les actionnaires pour couvrir le surplus de dépenses occasionnées par les travaux.

Nous regrettons, quant à nous, qu'on semble avoir abandonné le projet d'un pont suspendu, dans le prolongement de l'axe de la rue de l'université; mais nous espérons, en tous cas, que le malheur arrivé au pont actuel aura du moins quelques compensations, et qu'on profitera de la nécessité où l'on se trouve de le reconstruire, pour y apporter le plus d'améliorations possibles. Nous ferons également des vœux pour que les dissentiments qui pourraient exister sur des points de détail, n'apportent pas de nouveaux retards à l'exécution de travaux si urgents.

Deux gendarmes ont encore arrêté un déserteur hier, vers sept heures du soir; il a été déposé provisoirement dans la salle d'arrêt municipale. Cet homme appartient au 3^e régiment d'artillerie de campagne.

On vient de demander un brevet pour l'introduction en Belgique des cordes plates en fil de fer pour les mines.

Un coup de feu partiel dû à une lampe ouverte, vient de brûler légèrement quelques ouvriers à la houillère du Corbeau, au Berleur, près de Liège.

Le conseil des mines s'occupe en ce moment de la concession des mines sous la ville de Liège et de la Boverie, ainsi que des demandes en extension des houillères de Belle-Vue et de La Haye, sous une partie de la ville et des faubourgs St.-Gilles et Avroy.

Une commission composée de MM. Cauchy, ingénieur en chef des mines de la province de Namur, P. Delneufcourt, ingénieur des mines du Hainaut, Gautier, ingénieur du Luxembourg, est réunie à Liège depuis plusieurs jours pour faire un rapport que le conseil des mines attend afin de prononcer sur la demande en extension de mines de houille formée en concurrence par M. Orban, propriétaire de la houillère du Banoux, et M. Braconnier, propriétaire de la houillère des Bayards, faubourg Vivegnis, à Liège. Cette commission vient d'envoyer son rapport à Bruxelles.

Le ministre de l'intérieur, sur un rapport de la commission des monuments, vient de faire demander au conseil communal, s'il ne serait pas possible de concilier l'exécution du plan du nouveau collège avec la conservation de l'église des Clarisses. Nous croyons savoir que l'entrepreneur des travaux pressé d'exécuter son cahier des charges, a déjà commencé la démolition de cette église.

Des brasseurs de Malines et de Louvain se sont adressés à la chambre pour demander que l'orge et l'avoine, dont les prix auraient beaucoup haussé depuis quelques mois, soient assimilés aux céréales et leur exportation prohibée. M. le ministre de l'intérieur a annoncé avant-hier qu'un projet de loi relatif à cet objet sera présenté sous peu de jours.

On lit dans l'Indépendant: A ceux qui continuent de nier que la crise qui frappe ici l'industrie colonnière, pèse également sur l'industrie des autres pays, nous recommanderons la lecture des journaux de Manchester. Le Guardian de cette ville, mentionne dans son numéro de samedi dernier, comme une chose presque extraordinaire depuis quelque temps, que les affaires ont eu un peu d'activité dans les trois jours précédents, activité causée, à ce qu'il rapporte, par la faiblesse des prix qui sont toujours, dit-il, ruineusement bas. D'autres faits semblables que nous avons cités, devaient, suivant l'organe des Flandres, nous attirer vingt démentis, et jusqu'à présent il a été impossible de contester une seule de nos assertions.

On écrit de Francfort, 18 novembre: LL. AA. les princes Ernest et Albert de Saxe-Cobourg, sont arrivés aujourd'hui à Wiesbaden, où ils ont trouvé leur père; ils doivent repartir immédiatement pour Gotha. On présume que S. M. Léopold roi des Belges, quittera Wiesbaden, dans le courant de la semaine prochaine. Il est question d'un arrangement entre l'Angleterre et l'Autriche, pour la sortie des grains de la Hongrie.

Le Morning-Post publie la lettre suivante: « A l'éditeur du Morning-Post: Vous annoncez dans votre article de la Cité que l'on soupçonne des agents du gouvernement espagnol de lancer de nouveaux bons à la Bourse. Comme unique commissaire financier du gouvernement espagnol à Londres, je suis autorisé à déclarer de la manière la plus positive

traits du pecheur Napolitain; il a enlevé le duo *Amour sacré*; mais ce qu'il a dit le plus agréablement de tout l'opéra, c'est l'andantino *Domus somnia*. Nous croyons que cet artiste est une des meilleures acquisitions qu'ait faites M. Leroyer; s'il avait un peu plus de fausset, et surtout s'il s'abstenait de ces sons douteux si désagréables, il serait sans contredit un des premiers ténors de province.

Nous ne dirons rien de la troupe de musiciens hongrois, conduite par M. Vester Sandor, ni des danses nationales qu'il a exécutées jeudi. Ces artistes avaient cependant attiré un peu de monde au théâtre; mais nous croyons qu'ils n'y paraîtront plus.

Jamais la salle du Gymnase n'avait réuni autant de monde qu'hier vendredi; mais aussi il s'agissait de donner une preuve d'intérêt à notre Arnaï, il s'agissait du bénéfice de Paul-Canut, et les nombreux appréciateurs de son talent si vrai, si naturel, n'avaient pas fait défaut; le spectacle se composait des *Gants jaunes*, de *Michel ou l'Amour et le Menuisier*, et des *Impressions de voyage*.

La pièce nouvelle était *Michel*. Michel est un garçon menuisier qui a trouvé un soir au coin de la borne une petite fille nommée Cécile. Il l'a confiée à M. et Mme. Radinot, qui tiennent un café, appelé depuis lors le *Café de l'Orpheline*, en l'honneur de Cécile. Michel devient amoureux de la jeune fille et n'ose pas le lui dire; mais se place toujours auprès d'elle, comme son bon génie, pour la protéger et la sauver. Ainsi, lui qui aime tant l'indépendance, il se fait garçon limonadier, puis simple valet, pour empêcher qu'elle ne soit séduite par un jeune fashionable nommé Antéor. Il s'oppose à la brutalité de son mari, M. Dubourg, joueur et mauvais sujet. Enfin Cécile devient veuve, et Michel achève pour elle une petite maison qu'il lui fait offrir par les époux Bouffard, ses anciens maîtres; mais Cécile devine tout, accepte tout et épouse Michel. Il y a une idée dans cette pièce; c'est l'homme qui aime assez une femme pour ne jamais l'abandon-

ner, qui la suit partout pour la préserver, et fait abnégation de son bonheur en faveur de celle qu'il aime. Mais cette belle idée n'est pas convenablement rendue dans le cadre des quatre petits tableaux; elle s'applique à une intrigue un peu vieillie, dont la suite est toujours prévue et qui manque ainsi d'intérêt. Cet ouvrage du reste ne méritait pas de charger la mémoire des acteurs, et nous ne ferons pas injure à M. Paul-Canut de lui en attribuer le choix. Quoiqu'il en soit, notre *Louïe* a bien joué son rôle dramatique; il a su tout à la fois faire rire et pleurer.

Mais où il a été réellement désopilant, c'est dans les *Gants Jaunes* et dans les *Impressions de Voyage*; ces deux ouvrages ont été joués avec une verve, un entrain auquel nous n'étions plus habitués cette année. Emery a bien secondé Paul Canut dans les trois ouvrages, et M^{me} Millet a droit à des éloges pour la manière dont elle a compris le rôle de Cécile.

Outre plusieurs salves d'applaudissements, au premier acte des *Impressions*, on a fait une galanterie au bénéficiaire: lorsqu'il se trouve sur le rocher, des fleurs et une caisse de 1000 cigares lui sont descendus du cintre; saisissant l'a-propos, il s'est hâté de dire: « Que c'était là une impression fort agréable. »

La recette de dimanche a été sans contredit la plus forte de l'année; on a refusé une grande quantité de billets. Ce fait doit prouver à l'administration que le goût du théâtre n'est pas encore tout-à-fait perdu chez nous, et que le public sait encore y accourir en foule lorsqu'il s'agit d'entendre un de ces opéras tels que *Robert*, dont le succès n'a rien d'éphémère et dont le mérite est incontestable. Cela doit l'engager à remettre le peu d'ouvrages que nous puissions placer, je ne dirai pas sur l'ancienne ligne, mais à côté: *La Juive*, *Gustave*, etc. On nous avait aussi promis *Guillaume Tell* en entier, nous ne savons à quoi attribuer le retard qu'éprouve la représentation.

que cette insinuation est dénuée de tout fondement et je vous serai obligé de démentir le bruit que vous avez acérédié. Graue Church street, 15 novembre. Emilio Sancho.» Nous approuvons ce démenti de M. Sancho, mais il ne nous rassure pas complètement sur la conduite des agents qui agissent autrefois de concert avec Mendizabal.

On écrit de Courtrai, le 21 novembre: Une enquête sur l'affaire du meeting a été ouverte. MM. les membres du parquet déploient la plus louable activité. M. Seghers, qui accompagnait M. Kats dans son excursion à Courtrai, a porté plainte au parquet du tribunal de cette ville contre les mauvais traitements auxquels ses amis et lui ont été en butte. Des poursuites sont commencées et quelques individus auteurs présumés de ces excès ont été arrêtés.

M. Kats et ses amis sont résolus à tenir un nouveau meeting à Courtrai, le dimanche 1^{er} décembre. — On écrit de Gand, 21 novembre: Un journal flamand de cette ville annonce que les chefs de l'industrie colonnière viennent d'adresser une nouvelle demande au gouvernement et qu'ils ont réclamé l'adoption de l'estampille pour les tissus de coton étrangers introduits en Belgique. Nous croyons que cette nouvelle a besoin d'être rectifiée, dans ce sens que la demande de l'usage de l'estampille de la part de nos industriels n'est pas une demande nouvelle et qu'elle se trouve exprimée dans des mémoires envoyés par eux depuis long-temps aux ministres. Du reste, il est certain que dans un pays comme le nôtre, où sur 9 provinces 8 sont frontières, la mesure de l'estampille est le seul moyen de combattre efficacement la fraude. (Messager.)

On écrit d'Anvers, 21 novembre: L'audace des malfaiteurs devient vraiment alarmante. Avant-hier, vers 6 heures du soir, un individu sonna à la porte de la petite campagne de M. Weddingen, courtier, située hors de la porte de Malines. Son épouse vint ouvrir elle-même et aussitôt le voleur lui mettant l'oreille dans la bouche, la menaça de la tuer si elle faisait le moindre bruit, fouilla ses poches, en prit une pièce de 5 francs et quelques autres pièces de monnaie, et prit la fuite. Jusqu'ici la police n'est pas parvenue à arrêter le coupable.

Le service sanitaire de l'armée française en Afrique, est, depuis quelque temps, l'objet de vives incriminations de la part de la presse opposante de toutes les nuances; plusieurs de nos journaux se sont emparés de cette polémique irritante et se sont ralliés aux accusations dirigées contre le gouvernement de Louis-Philippe. Voici les renseignements officiels que le *Moniteur Universel* donne pour réfuter les déclamations: « Il existe en Algérie des hôpitaux organisés pour 5,966 malades. Ces hôpitaux sont installés dans des bâtiments en maçonnerie, et dans des baraques provisoires, construites en bois, et couvertes en tuiles. Le mobilier des hôpitaux comporte 6,506 lits, 9,000 paillasses, 6,000 matelas en laine et crin en bon état, et 12,700 couvertures de laine. En vue des besoins éventuels, et pour faciliter les rechanges, l'administration a cru devoir affecter en outre 1,250 lits de l'entreprise Valée au couchage des malades.

Le personnel comporte: 1^o 219 officiers de santé de divers grades, offrant toutes les garanties de capacité, de zèle et de dévouement dans l'intérêt des malades; 2^o 79 officiers d'administration du service des hôpitaux; 3^o 826 infirmiers, dont 706 infirmiers militaires et 120 infirmiers civils de remplacement, choisis et faisant depuis longtemps le service comme auxiliaires dans les hôpitaux de l'Algérie.

Les denrées, les médicaments, le sulfate de quinine, les moyens de pansement, les fioles mêmes dont on a tant parlé, ont été réunis en Algérie dans des proportions calculées sur la plus large échelle. Un grand nombre de malades momentanément existe dans les provinces de Constantine et d'Alger; mais la mortalité n'a point heureusement atteint le chiffre désespérant qu'on lui assigne. Bientôt des documents officiels en fourniront la preuve incontestable.

La dette flottante s'élève en ce moment à 18,137,920 fr. 50 c., dont 14,137,020 fr. 20 c. sont à couvrir par les ressources des exercices à venir et 4 millions à rembourser par la Banque de Belgique à laquelle ils ont été prêtés.

La somme de 18 millions provient: 1^o De la balance des exercices définitivement clos et arrêtés, c'est-à-dire 1850 et antérieurs, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856. L'exercice 1850 avait présenté un excédant de dépenses de 1,478,947 fr. 45 c. Celui de 1852, un excédant de dépenses de 6,058,420 fr. 51 c. Celui de 1853, un excédant de dépenses de 3,846,861 fr. 2 c., — constituant ensemble une somme de 11,564,028 fr. 76 c.

L'exercice 1851 avait donné un excédant de recettes de 804,371 fr. 80 c. L'année 1854, un excédant de 187,736 fr. 80 c. Celui de 1855, un excédant de 3,971,220 fr. 74 c., et celui de 1856, un excédant de 5,104,144 fr. 45 c., formant ensemble 8,067,735 fr. 77 c.

Si on déduit des 11,564,028 fr. 76 c. d'excédant de dépenses les 8,067,735 fr. 77 d'excédant de recettes, il reste pour ces sept années un excédant de dépenses de ci fr. 3,296,054 99

2^o Pour des créances arriérées appartenant aussi aux exercices clos, qui pour la plupart faisaient partie des crédits alloués aux budgets votés, mais à l'égard desquels il y a eu annulation de crédit par le fait de la clôture. Ci 4,057,482 03

Cette somme se compose de 5,057,482 frs. 05 c. pour les exercices antérieurs à 1850, pour 1850, 1851 et 1852. De 240 mille fr. dus au caissier de l'état p^r chacune des années 1853, 1854, 1855. Ce qui donne un total de 220 mille fr. De 260 mille francs au caissier de l'état pour 1856.

Les crédits alloués pour les trois exercices en cours d'exécution 1857, 1858 et 1859 se sont élevés en total à 546,215,025 fr. 21 c., la dépense totale effective n'étant évaluée qu'à 546,215,025 fr. 21 c.; les crédits non dépensés s'élevèrent à 8 millions.

Mais l'évaluation des voies et moyens votés pour ces trois exercices n'étant que de 527,507,509 fr. 55 c., il y aurait eu, si les recettes réelles ne s'étaient élevées qu'aux taux de recettes présumés, une insuffisance de 10,705,515 fr. 86 c.; mais comme il y aura sur l'ensemble de ces trois mêmes exercices un excédant de recettes de 2,251,130 fr. 59 c. l'insuffisance des ressources votées n'est que de 7,854,383 27

Si l'on ajoute: 3^o Pour ce qui reste à payer aux concessionnaires de la Sambre le 1^{er} janvier 1840. 500,000 00 4^o Pour restitution de droits indument perçus. 450,000 00 5^o La somme avancée à la Banque de Belgique. 4,000,000 00

On aurait un total de 20,157,920 29 Mais dans ce total se trouve compris le crédit de 2 millions alloué en 1853 pour construction de routes pavées et ferrées, pour lequel des voies et moyens n'ont pas encore été votés, et qu'il convient par conséquent de distraire. 2,000,000 00

Il reste. 18,157,920 29 Le ministre ayant annoncé que des termes ont été stipulés pour le remboursement du prêt accordé à la Banque de Belgique, et qu'il a d'autant plus lieu de croire que cet établissement saura satisfaire à ses engagements, qu'il résulte du rapport des commissaires du gouvernement qu'à la date du 1^{er} novembre courant, la banque, au moyen de son actif et du seul prêt de 4 millions, avait soldé tous ses créanciers, éteint ses dettes exigibles, et remboursé ses billets en circulation, le tout jusqu'à concurrence d'au-delà 17 millions, on doit regarder cette partie de la dette flottante comme devant s'éteindre proportionnellement, — ce qui réduit en définitive cette dette à 14,157,920 fr. 29 c.

LITTÉRATURE. La belle édition de l'histoire de la Révolution française, par M. Thiers, que vient de publier le libraire Riga, obtient un grand succès. A une bonne exécution typographique sur papier vélin, il faut ajouter que cet ouvrage est orné de 56 portraits exécutés par Dewasmes, Fa-simile et caries, et qu'il ne coûte que 20 fr.

Le même libraire a publié récemment deux ouvrages qui méritent d'être distingués: l'un est la *Tenue des Livres enseignée en 21 leçons et sans maître*, véritable traité pratique où M. Jacotot laisse derrière lui tous les auteurs qui se sont occupés de cette matière importante: aussi a-t-il été adopté dans presque toutes les écoles de commerce de l'Europe et admis dans la plupart des collèges et pensionnats. Il se vend en France chaque année plus de dix mille exemplaires de ce Manuel. Cette nouvelle édition est augmentée d'un traité du billet à ordre et de la lettre de change, du mode simplifié pour dresser les comptes d'intérêt, d'un dictionnaire des termes de commerce, et est accompagnée de modèles lithographiés pour dresser les livres de commerce.

L'autre ouvrage est intitulé: *Eléments du dessin industriel*, par M. Tardot, orné de 5 planches gravées. Rien de plus clair, de plus concis que ce petit traité mis à la portée de toutes les intelligences et qui sera recherché par tous les jeunes gens qui s'occupent des arts.

M. Riga s'occupe d'une nouvelle édition du *Dictionnaire universel de la Conversation et de la Lecture*, en 29 volumes grand in-8^o, ornés de gravures, et dont le prix sera de cent francs. En mettant en œuvre les riches et nombreux matériaux qu'ils ont à leur disposition, en y ajoutant tant de faits importants relatifs à l'histoire de la Belgique, à ses hommes célèbres, à ses monuments, ses établissements industriels, son commerce, etc., etc., on conçoit que les éditeurs de cette nouvelle collection parviendront à donner un ouvrage supérieur à tout ce qui a été publié jusqu'ici.

Le Sieur Alphonse Leviez demande l'autorisation d'établir une petite forge dans sa demeure, rue Mississippi N^o 54.

Le Sieur Joseph Ozer, coutelier demeurant rue devant les Carmes, 429, demande d'être autorisé à faire construire une petite forge dans la cave de son habitation.

Les réclamations ou oppositions concernant les objets de ces demandes peuvent être remises par écrit à l'Administration communale, dans le délai de quinzaine. A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 20 novembre 1859.

Du reste nous ne sommes pas les seuls à nous plaindre de la monotonie du répertoire: à l'Assemblée des actionnaires qui a eu lieu mercredi, plusieurs de ces messieurs ont parlé dans le même sens, ils ont fait sentir combien l'administration se faisait de tort en ne mettant pas plus d'activité à monter des ouvrages nouveaux. On a surtout insisté sur la nécessité d'améliorer le répertoire vaudevillique. Nous croyons que la suppression de la représentation de mardi facilitera singulièrement les études de nos artistes; et donnera la faculté d'augmenter le nombre des répétitions dont le besoin se fait souvent sentir, surtout dans le vaudeville. Comme l'emploi de 1^{re} chanteuse est aujourd'hui le plus important de tous; comme d'un autre côté, il ne paraît pas que Mme. Biacobe puisse trouver beaucoup d'aide chez la 2^{de} chanteuse et la 2^{me} chanteuse, on a résolu de traiter avec Mme. St-Ange, pour qu'elle tienne cet emploi en partage avec elle. On nous assure que cette dame n'attend plus que la résiliation d'un engagement contracté avec le directeur du théâtre de Genève, pour traiter définitivement avec notre administration. Elle jouera au cachet et au moins quatre fois par mois. Nous ne pouvons qu'approuver cette résolution.

Il paraît que les nombreux préparatifs que l'on fait pour la *Fiancée du Brigand* obligeront à ajourner encore la 1^{re} représentation; elle avait d'abord été fixée au 27 de ce mois, elle n'aura pas lieu avant le 4 décembre. En attendant les répétitions se poursuivent avec activité.

C'est décidément lundi qu'aura lieu, au théâtre royal, la grande soirée musicale donnée par M. et Mme. Fauconnier; nous n'en connaissons pas encore la composition; mais nous ne doutons pas qu'elle ne soit telle qu'il la faut pour attirer la foule. On y a joint un vaudeville nouveau, le *Protégé*.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 21 NOVEMBRE 1859.

Naissances : 1 garçon, 5 filles.
Mariages 5, savoir : Entre
 Henri Jos, Guillaume, tailleur, rue de la Cour, et Marie Cath. Willeaume, couturière, rue des Rewes.—Touss. Jos. Bailly, charretier, rue Portemans-Oies, et Marie Josephine Françoise Parmentier, cuisinière, même rue.
 Jean Louis Bovy, journalier, pont St-Julien, veuf de Marie Marg. Jos. Baré, et Cath. Remouchant, domestique, pont St-Nicolas.
Décès : 1 garçon, 1 homme, 2 femmes, savoir :
 Walther Gohotte, limonier, âgé de 60 ans, à Herstal, veuf de Marie Catherine Demoulin.— Marie Odile Jacoby, âgée de 55 ans, rentière, rue Souverain-Pont.— Marie Charlotte Servaty, âgée de 58 ans, sans profession, au pont d'Avroy, épouse de Thomas Jos. Cambresy.

Du 22 : Naissances : 1 garçon, 3 filles.
 Décès : 1 garçon, 5 filles, 1 homme, 4 femmes, savoir :
 Gilles Bertho, âgé de 67 ans, cultivateur, faub. Ste-Marguerite, veuf de Dieuonnée Vanhers.— Me. Elisabeth Defrance, âgée de 74 ans, s. prof., rue Grand-Bèche, veuve en 2e. noces de Melchior Drienne.— Anne Jh. Guisart, âgée de 65 ans, s. prof., en ville, veuve de Hubert Noël.— Anne Jh. Monseur, âgée de 48 ans, fruitière, Basse Sauvenière, ép. de Hubert Jh. Degonhler.— Marg. Lees, âgée de 54 ans, négociante, place St-Lambert, épouse de Henri Thornton Yates.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Demain dimanche, 24 novembre, abonnement courant, le BRASSEUR DE PRESTON.—MICHEL OU AMOUR ET MENUISERIE.—LES MALHEURS D'UN JOLI GARÇON.

Lundi CONCERT vocal et instrumental donné par M. et Mme. Fauconnier et M. Félix Godefroy.

PENSIONS.

Le Directeur du Trésor dans la province de Liège informe les intéressés que le paiement des pensions du 3me. trimestre de cette année, à charge de la caisse de retraite, sera ouvert à son bureau à partir de lundi 25 novembre courant.

Imprimerie de RIGA, RUE ROYALE.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Thiers, 4 vol. in-8°, papier vélin, illustrés par 56 portraits, fac-simile, cartes. prix : 20 fr.
LA TENUE DES LIVRES ENSEIGNÉE EN 21 LEÇONS ET SANS MAÎTRE, par Jaclot; augmentée, etc., 1 vol. in-18, planches, 3 fr.
ELEMENTS DU DESSIN INDUSTRIEL, par Tudot, 1 vol. in-18, 5 planches gravées, 1 fr. 25 c.
 Le même éditeur prépare le *Dictionnaire universel de la Conversation et de la Lecture*, Répertoire encyclopédique de l'histoire, de la Littérature, des Sciences, des Arts, de l'Industrie et du Commerce, 20 vol. grand in-8°, à 2 colonnes, ornés de 60 figures. Prix de l'ouvrage complet : 100 fr.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

Dimanche après-midi, on JETERA des ROUES de TÊTES de COCHONS, chez la V^e BARBIER, grand Jonckeu, à Fragnée, sur Avroy.

Dimanche on JETERA des ROUES de DINDONS, chez MASKIN-BIA, derrière le Mur des Anglais.

Dimanche et lundi on JETERA des ROUES DE DINDONS, chez DEBEUR, faubourg St-Gilles.

AVENDRE deux beaux BLUTOIRS et USTENSILES de BOULANGERIE, chez ETIENNE, faubourg d'Amercœur, n° 115.

On demande un BON OUVRIER RELIEUR, un GARÇON DE MAGASIN et DES APPRENTIS. S'adresser à M. RIGA, imprimeur-libraire.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.

Huitres anglaises, chez PARFONDRI, derrière l'hôtel-de-ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

Une PERSONNE d'un âge mûr, sachant tenir un ménage, désire se PLACER près d'une ou deux personnes tranquilles soit en ville ou à la campagne. S'adresser N. 555, rue St-Severin, près la Halle.

Le soussigné Nicolas MAILLET, cultivateur, demeurant à Liège, rue Hocheporte, déclare qu'il ne reconnaît AUCUNE DETTE que son fils aîné, Pierre-Joseph MAILLET, a ou pourra contracter.
 Liège, le 21 novembre 1859. Nicolas MAILLET.

ON DESIRE TROUVER de rencontre UNE MACHINE A VAPEUR de la force de quatre à six chevaux, pour extraire les eaux d'une houillère. S'adresser chez JANNE, pharmacien, rue Vinave-d'Ile, n° 47.

A LOUER pour Noël prochain, une fort belle MAISON, située dans la partie la plus agréable du quai des Tanneurs. S'adresser rue Sauci, n° 1459.

A LOUER pour le 25 décembre prochain, une petite MAISON avec cour, située rue devant les Carmes, n° 504. S'adresser rue du Vert-Bois, n° 354.

AVENDRE au n° 469, rue de la Rose, à Liège, des TOILES BLANCHES, au prix de 75 centimes jusqu'à un franc 25 c. le mètre (ou 1 1/2 aune de Liège). On accorde un mètre sur dix.

A LOUER présentement une MAISON avec jardin, rue des Sœurs Grises n. 55, à Liège. S'adresser même rue n. 405, ou à H. JENICOT, orfèvre, rue Neuvie n. 24.

M. LABIOUSE,

CALLIGRAPHE BREVETÉ DU ROI,

poursuit ses trois cours tous les jours ouvrables de 8 à 9 heures du matin, de 12 à 1 heure et de 6 à 7 heures de relevée.
 Il est reconnu qu'en PEU DE JOURS on acquiert, par sa méthode, une ECRITURE GRACIEUSE ET RAPIDE pour la vie, les gothiques, rondes, etc., pour tableaux, plans et dessins.
 On ne paye qu'après certitude.
 RUE DE LA REGENCE, 18.

A LOUER dès-à-présent une belle MAISON située dans les Cloîtres de Ste.-Croix, jouissant d'une très-belle vue, ayant au rez-de-chaussée, cour, cuisine, salle à manger et un grand salon; au premier quatre pièces: en outre, chambre de domestique, belles caves, grenier et citerne. S'adresser au n° 55, dans la cour de l'église.

Passage Lemonnier.

QUELQUES MAGASINS, ainsi que les beaux Appartemens situés rues de l'Université et de Vinave-d'Ile, sont encore à LOUER à des conditions très-avantageuses; ces appartemens, qui sont complets, et tous de plein pied, pourront être loués meublés, si on le désire.
 S'adresser à M. NAGELMACKERS, rue Souverain-Pont, ou à M. LEMONNIER, rue de l'Université.

BEAU QUARTIER à LOUER, composé de 4 Pièces. S'adresser chez COLARD-DEJACE, tapissier, rue de la Régence, n. 55, près de l'Université.

à vendre ou à louer

POUR ENTRER IMMÉDIATEMENT EN JOUISSANCE

UNE BONNE MAISON,
 SITUÉE QUAI DE LA SAUVENIÈRE N. 12.
 S'adresser pour tous renseignements à M^e AERTS, notaire à Liège, rue Hors-Château n. 56.

A vendre de gré-à-gré

UNE BELLE PROPRIÉTÉ,

Située à 6 lieues de Liège, dans une position agréable; elle se compose d'un très-beau CHATEAU avec un corps de ferme y attenant et 200 hectares, environ, de jardins, prairies, terres labourables et bois. On accorderait des facilités pour le paiement; il y aurait avantage à acquérir de suite.
 S'adresser à M^e BERTRAND, notaire à Liège.

LE LUNDI 2 décembre 1859, à 2 heures de l'après-dîner, IL SERA PROCÉDÉ, en l'étude et par le ministère de M^e AERTS, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES D'UNE

Bonne petite Maison

avec jardin légumier, d'environ 15 ares, sise à Liège, faubourg Vivignis, joignant à MM. L. Bricteux, Micha et Smits.
 S'adresser pour connaître les conditions de la vente au dit notaire AERTS, rue Hors-Château n. 56.

Ecole de Gymnastique DIRIGÉE PAR M. TRIAT.

Le DIRECTEUR prévient le public qu'à dater D'AUJOURD'HUI, l'ÉTABLISSEMENT est OUVERT. Les personnes qui désirent en suivre les cours sont priées de se faire inscrire au bureau du Gymnase, rue devant les Carmes, n° 440.

Les LEÇONS recommenceront le LUNDI 25 NOVEMBRE pour les MESSIEURS seulement, et le LUNDI 2 DÉCEMBRE pour les DAMES.

LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 1859, à 10 heures, Le notaire PAQUE, adjugera définitivement, en son étude, rue Souverain-Pont, SUR LA MISE A PRIX DE 9000 FRANCS,

une Maison,

avec cour, appartement derrière, composés de 12 pièces à fen. une grande forge à côté et grandes caves, située à Liège, rue du Vert-Bois, n. 565.
 Presque tout le prix pourra n'être payé que par partie dans l'espace de plusieurs années.

Le MARDI 26 novembre courant, à 10 heures, M^e DUSART, notaire, à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, savoir :

1er. lot. — Une PIÈCE DE TERRE de neuf verges grandes, située à Seraing-sur-Meuse, dans la campagne derrière le Château, détenue par la veuve Brialmont.
 2me. lot. — Une RENTE de 48 fls. Brabant-Liège, créée à 4 0/0, due par M. Carez, marchand tailleur, rue Potierne, à Liège.
 3me. lot. — Et une de quatre dalers, due par Grégoire Fagard, maçon, à Waonry, commune de la Queue-du-Bois.
 S'adresser audit notaire, dépositaire des titres.

VENTE PUBLIQUE

D'IMMEUBLES ET DE RENTES

POUR

Sortir de l'indivision.

LE MARDI 26 NOVEMBRE 1859, à 9 heures du matin, Par devant M. le juge-de-paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, au local de ses séances, rue d'Amay, n. 18, il sera procédé par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire à ce commis par jugement du tribunal civil de première instance, séant à Liège, en date du 29 octobre dernier, à la VENTE aux enchères publiques,

des BIENS suivans :

Premier lot.

Une MAISON avec ses dépendances, sise à Liège, rue Saint-Séverin (au tournant de la rue St.-Hubert), portant les n^{os} 665 vieux et 5 nouveau et l'enseigne de l'Ecureuil.

Deuxième lot.

Un CORPS de BATIMENS, consistant en maison, étable, grange, puits et four, avec cour, jardin, prairie et terre labourable, d'un ensemble situé au village de Voroux-Goreux et mesurant un bonnier seize verges grandes, soit 156 ares 96 centiares.

Troisième lot.

Une PIÈCE de TERRE arable, contenant 87 ares 18 centiares (un bonnier), située en lieu dit Havelotte, commune de Voroux-Goreux, tenant du levant à la veuve Roppe, du couchant à M. Grégoire, du nord à M. Monon et du midi à M. Mottart.

Quatrième lot.

Une PIÈCE DE TERRE, mesurant 54 ares 87 centiares (huit verges grandes), sise en lieu dit Louhin, même commune, aboutissant du levant à M. Rigo et des autres côtés à M. Mottart.

Cinquième lot.

Une RENTE de 29 francs 17 centimes ou 24 florins Brabant-Liège, au capital de 600 florins pareils, due par Dieudonné Monon et autres, de Voroux-Goreux.

Sixième lot.

Et une autre RENTE de 357 litres ou 12 setiers d'épeautre, effractionnés à 12 florins de Liège que doit la veuve Jean Fréson, de Voroux-Goreux.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au bureau de M. le juge-de-paix susdit et en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281-19, à Liège.

VENTE

D'IMMEUBLES.

Le JEUDI 28 NOVEMBRE 1859, 10 heures précises du matin,

En la demeure de M. Jean Leers, à Berneau, les héritiers de feu la dame Marie-Anne-Éléonore Collette, épouse de M. J. H. Janssen, pour sortir de l'indivision, feront vendre aux enchères publiques, par le ministère du notaire LEROUX,

les biens-immeubles

Dont la désignation suit :

COMMUNE DE BOMBAYE.	BON.	VERG.	GR.	VERG. P.
Premier lot. Une terre labourable située sur le Pierreux, nommée les Quatre-Bonniers, contenant	5	4	»	»
Second lot. Une idem, en lieu dit sous la Ville,	»	11	4	»
Troisième lot. Une idem, entre la Tombe et Dalhem,	»	8	»	»
Quatrième lot. Une idem, sous les Prés de Saive,	»	10	»	»
Cinquième lot. Une idem, dans la Fosse d'Aubin,	»	6	6 1/2	»
Sixième lot. Une idem, campagne des Trix,	»	16	17 5/4	»
Septième lot. Une idem, dans la Fosse d'Aubin,	»	5	10 1/4	»
Huitième lot. Une idem, près de Warsage,	»	4	»	»
Neuvième lot. Une idem, dite la Longue Roie,	1	9	5	»
Dixième lot. Une idem, au chemin des Vaches,	»	15	9	»
Onzième lot. Une idem, derrière Mons,	»	11	6 1/2	»
Douzième lot. Une idem, près de la maison des Trois-Rois,	»	9	1 5/4	»
Treizième lot. Une idem, dans la Fosse d'Aubin,	»	5	15 1/2	»
Quatorzième lot. Une idem, au sentier d'Aubin,	»	5	»	»
COMMUNE DE VISÉ.				
Quinzième lot. Une idem, campagne de Longchamps,	1	15	»	»
Seizième lot. Une idem, même campagne,	»	15	»	»
Dix-septième lot. Une idem, même campagne,	1	15	19	»
COMMUNE DE MORTROUX.				
Dix-huitième lot. Une idem, à la Croix de Mortroux,	»	5	5 1/2	»
Les 1er., 9me., 15me. et 17me. lots seront vendus par parcelle d'un demi bonnier.				

S'adresser audit notaire pour voir le cahier des charges.

A VENDRE OU A LOUER,

POUR ENTRER DE SUITE EN JOUISSANCE, UNE

Maison de Commerce,

Entièrement Neuve, située à Liège, rue de la Régence, n. 6 nouveau.
Et à VENDRE ÉGALEMENT, UNE AUTRE MAISON, sise en la même ville, rue Pierreuse, n. 306 vieux.
S'adresser en l'étude de M. DEBEFVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281-19.

VENTE DEFINITIVE

SUR LA MISE A PRIX DE 50,000 FRANCS

D'UNE

belle et grande maison

A PORTE COCHÈRE,

située à Liège, rue derrière le Palais, n° 50, ayant 27 pièces dont 22 à feu, cour, écurie, remise, magasin, 4 caves dont 3 avec 15 loges, jardin, deux pompes, fontaine d'un demi-han-sion, etc.

Cette maison rapporte un loyer annuel de 1800 frs., et elle est située vis-à-vis de la porte du Palais, endroit le plus fréquenté de la ville.

Elle est propre à toute espèce de commerce, elle peut aussi servir d'hôtel et convient à un marchand de vins, à un distillateur ou à un brasseur.

Cette vente aura lieu le LUNDI 25 novembre 1859, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, rue Féronstrée n° 61.

On accordera des grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit M. GILKINET pour obtenir tous renseignements.

Le Mercredi 4 Décembre 1859, à 2 heures de relevée,

M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères en son étude, rue Féronstrée:

une pièce de terre,

En la commune de ROCOUR, derrière la barrière de Ste.-Walburge, contenant 168 ares 95 centiares (un bonnier 18 verges grandes 15 petites), joignant du levant à Simon Parmentier, du midi à MM. Michel Orban, Wery, Jabon et Jean Renson Beaujean, du couchant au bureau de bienfaisance de Liège, et du nord à M. Parmentier, propriétaire à Liège, et au sieur Parmentier, cordonnier.

Indépendamment de la bonne qualité de cette pièce de terre, sa proximité de la chaussée la rendrait propre à y établir une briqueterie des plus productives.

Cette vente aura lieu définitivement sans réserve d'information ni de surenchère sur la mise à prix de six mille francs. S'adresser audit notaire.

ÉMISSION DES ACTIONS GARANTIES

PAR LA VILLE LIBRE DE FRANCFORT,

DONT LE

1er. tirage aura lieu le 11 et 12 décembre 1859.

La 97me. émission consiste en 26,000 Actions et 26 tirages, auxquelles seront dévolus: 15,554 prix de francs 450,000, 2 de 215,000, 1 de 107,500, 2 de 55,750, 2 de 45,000, 1 de 52,250, 1 de 25,200, 4 de 21,500, 1 de 12,900, 5 de 10,750, 1 de 8600, 5 de 6,450, 11 de 4,500, 85 de 2,150, etc.; en outre 20,100 Actions gratis.

LE PRIX D'UN ACTION VALABLE POUR TOUS LES TIRAGES EST DE FR. 200.

D'une demi-action frs. 100, d'un quart fr. 50.

Le prospectus détaillé et les Actions sont délivrées par la maison soussignée qui fournit également les listes des tirages. On est prié de s'adresser directement à

L'Administration générale de M. A. CAHN et Cie., banquiers à Mayence sur le Rhin.

PLOMBAGE

DES

DENTS CARIÉES,

AVEC LE MINERAL SUCCEDANUM.

PERTES DE DENTS, REMPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Messieurs MALLAN chirurgiens-dentistes, sous la raison sociale: *Mallan et fils*, n° 9, *Halfmoon, Street Piccadilly*, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, ont l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles de Liège et des environs, qu'à l'occasion de leur première visite dans cette capitale, ils auront l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORRODIBLES (leur invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'ils ont pour tamponner et remodeler les DENTS CARIÉES avec leur célèbre MINÉRAL SUCCEDANUM, qui dans quelques secondes se rendrait en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconvénient. Le caractère particulier de cet EMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corrompre ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de MM. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'ils considèrent comme un très-grand inconvénient les LIGATURES et

fil de métal. Leur méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les DENTS VOISINES, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir toutes les dents de jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive.

Dans les cas les plus désespérés, ils raffermissent les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'Age, Concretions de Tartres, Scorbut ou Affections mercurielles des Gencives.

Cédant aux sollicitations réitérées de leurs nombreux clients, ils ont résolu de vouer quatre jours de la semaine, au lieu de deux, pour exercer leur art à Liège, les mercredis, jeudis, vendredis et samedis, de 10 à 4 heures, chez M. GUINOTTE, confiseur, place Saint-Lambert, N° 605, où l'on pourra les consulter, et à VERVIERS, chez Mde. V. GIROUILLE, ébéniste, rue de l'Harmonie, au coin de la rue du Pont, les lundis et mardis, de 8 à 4 heures.

On peut se procurer leur *Traité sur les Dents*, qu'ils vont faire imprimer en français.

AVIS.

MM. LEBRUN et RENAULT, droguistes à Paris, rue Dauphine, 10, ont l'honneur de rappeler au public que le dépôt de leurs *Pastilles de baume de toux* est toujours à Liège chez M. Joassart Chantraine, rue du Pont-d'Ile n° 839, 840; et à Bruxelles chez M. St-Léger, parfumeurs, rue des Fripiers, 42. Outre son goût extrêmement agréable, ce bonbon est supérieur à tous les pectoraux pour la guérison des toux, rhumes, catarrhes, enrouemens, etc.

Société Anonyme

POUR LA

FILATURE DU LIN A LA MECANIQUE,

ÉTABLIE A MALINES.

Messieurs les Actionnaires de ladite société sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire au siège de la société à Malines, le Lundi neuf décembre prochain, à midi précis, à l'effet de pourvoir au remplacement de Monsieur A. A. de La Court, l'un des administrateurs, décédé le dix-neuf du courant et de délibérer sur plusieurs objets concernant les intérêts de la société.

On rappelle à Messieurs les Actionnaires, qu'aux termes de l'article 52 des statuts, le droit d'être membre de l'assemblée générale, doit être constaté par un certificat de dépôt de titres, fait au moins huit jours d'avance, soit au bureau de la société, soit à l'une des banques établies dans le royaume, soit en l'étude de M. le notaire DE KEERSMAEKER à Malines, l'un des commissaires de la société.

Le soussigné acceptera le dépôt des porteurs d'actions domiciliés à Liège et dans les environs.

Malines, le 21 novembre 1859.

Frédéric de Sauvage, administrateur.

PROVINCE DE LIEGE.

ENTRETIEN DES DETENUS DANS LES MAISONS D'ARRÊT ET DE PASSAGE, PENDANT L'ANNÉE 1840.

AVIS.

Le Gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance du public qu'il sera procédé, sous l'approbation de M. le Ministre de la justice, dans les bureaux de MM. les Commissaires des Arrondissements de Huy et de Verviers; savoir: à Huy, le jeudi 28 novembre courant; à Verviers, le lundi 2 décembre prochain, à 11 heures du matin, à l'adjudication de la fourniture des objets nécessaires à l'entretien des *Détenus* dans les prisons des dits Arrondissements, pendant l'année 1840.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé à la libre inspection du public, aux Commissariats des arrondissements susmentionnés, et à la 5e. Division des bureaux de l'Administration provinciale à Liège.

Liège, le 9 Novembre 1859,

BARON VANDENSTEEN.

BELLE VENTE.

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le samedi, trente novembre 1859, à 11 heures, il vendra aux enchères publiques, en son étude, rue Féronstrée,

le fonds et la superficie

DU

BEAU BOIS DU VAL ST.-LAMBERT,

Commune de Seraing, à 4 milles de Liège, longeant la Meuse. Ce bois, qui contient trois cent quatre-vingt-dix hectares trente-neuf ares quarante centiares, sera exposée d'abord en quatre lots, et puis en masse.

S'adresser audit notaire, pour voir le plan et les conditions.

A LOUER dès maintenant, une MAISON, place St-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très-vastes, beaux greniers, une 20e de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux caves.

S'adresser à la maison joignante n° 55, de neuf à onze heures du matin.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIEGE (Ans) : Pour Bruxelles, Anvers, St-Trond, 9 h. 10 m. du m. et 5 h. 15 m. de rel. (1re. cl.) midi 45 m., convoi de marchandises pour Bruxelles et Anvers. — Gand, 9 h. 10 m. (1re. cl.)
DE BRUXELLES : Pour Liège, et St-Trond 8 h. 50 m. du m. et 4 h. de rel. (1re. cl.) — Liège (marchandises), 11 h. du m. — Anvers, 7 h. 50 m. du m. (2e. cl.) 8 h. 30, 11 h. 15 du m.; (1re. cl.) 2 h. de rel. — (2e. cl.) 4 h. et 6 h. id. (1re. cl.) — Gand, 8 h. 11 h. 30 du m. 5 h. 15 et 4 h. 15 de rel. (1re. cl.) — Ostende, 8 h. du m. et 5 h. 15 de rel. (1re. cl.) — Louvain, 11 h. 15 du m. (1re. cl.) — Courtray, 8 h. du m. et 5 h. 15 de r. (1re. cl.) — Tirmont 6 h. 50 du s. (1re. cl.)
D'ANVERS : Pour Liège, et St-Trond 8 h. 20 du m. et 4 h. de r. (1re. cl.) Liège (marchandises) 11 du m. — Bruxelles, 7 h. 45 du m. (2e. cl.) 8 h. 20, 10 h. 45 (id.), (1re. cl.) 2 h. de r. (2e. cl.) 3 h. et 4 h. id. (1re. cl.)
DE GAND : Pour Liège, 7 h. du m.; (1e. classe) 2 h 50 de rel. (1re. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (2e. cl.) 9 h. 50 du m. (1re. cl.), 2 h. 50 (2e. cl.), et 4 h. 45 de rel. (1re. cl.)
D'OSTENDE : Pour Gand, Bruxelles et Anvers, 7 h. 15 du m. et 2 h. 50 de rel. (1re. cl.) — Louvain 7 h. 15 du m. (id.) — Tirmont, 2 h. 50 du s.
DE TIRLEMONT : Pr Liège et St-Trond, 10 h. 20 du m. et 3 h. 50 du s. (1re. classe); — Bruxelles et Anvers, 6 h. 45 du m. (2e. cl.) 10 h. 20 id. et 4 h. 50 du s. (1re. cl.) — Liège, Bruxelles et Anvers, (marchandises) 2 h. 15 de rel.
DE COURTRAY : Pr Bruxelles, Anvers, Gand, Ostende, Louvain et Tirmont, 8 h. 15 du m. et 5 h. 15 de r. (1re. classe).
DE ST.-TROND : Pr Liège, 10 h. 40 du m. et 5 h. 45 de r. (1re. cl.) — Bruxelles et Anvers, 9 h. 50 du m. et 5 h. 45 de r. (1re. cl.) Gand, 9 h. 50 du m.

BOURSES.

PARIS, LE 21 NOVEMBRE.

5 p. c.	82	Mutualité.	—
4 p. c.	101	Act. Réunies.	—
5 p. c.	111 15	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2940	Dettes actives.	20 1/4
Ob. de la v. de Par.	1277 50	Passive.	6 5/4
Emp. belge.	101 5/4	Emp. romain.	101 5/8
Soc. générale.	—	Naples.	102 85
B. de Belg.	740	Empr. port. 5 p. c.	22

AMSTERDAM, LE 21 NOVEMBRE.

Dettes actives.	51 5/8	Espagne. Ardoin.	24 7/16
5 p. c.	97 7/8	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	25 5/4	» » 1855.	—
Synd. d'am.	92 5/4	» » Passive.	—
» 5 1/2 p. c.	77 1/4	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	162 5/8	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	103 5/4
» de Rotterdam.	—	» » — 1820.	104
Prusse L. 1852.	—	» C. c. Hope.	—
Autriche. Métall.	103 1/4	» Ins. gr. liv.	67 1/2
Bésil. Emp.	—	Pologne. L. 500 H.	—

ANVERS, LE 22 NOVEMBRE.

Anvers. Dette act.	105	A	Prusse. Em. à Berl.	125	P
» Dette diff.	51	A	Naples. Cert. Fal.	95 5/4	P
Emp. de 48 milli.	101	P	Et. R. Levée 1852.	101 1/4	A
» de 50 milli.	92 1/4	P	Cert. à A. 1854.	100 1/8	A
Hollande. Det. act.	—				
Rente rem.	—				
Autriche. Métalliq.	107 5/4				
Lots de fl. 250.	456	P			
» fl. 250.	—				
» fl. 500.	—				
Polog. Lots fl. 500	—				
» fl. 500	156	A			
Bésil. E. L. 1854.	—				
Espagne. Ardoin.	24 5/8	P			
Dettes passives 1854.	—				
» différée.	7 1/4	P			
Danemar. E. Not.	—				
Dito à Li.	74 1/2	P			

BRUXELLES, LE 22 NOVEMBRE.

Dettes actives 2 1/2	53 1/2		Brasseries.	—
Emp. Roischild.	101	P	Tapis.	—
Fin courant.	—		Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92 1/4	P	Mutualité.	101 1/2
Id. de 57 mill.	70 5/4	P	S. C. Bruges.	64
Emp. de 1852 (4).	—		Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	751		Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	—		Bornage.	—
S. de Comm. de c.	114	P	Houyoux.	—
B. de Belgique.	—		Papeterie.	90
C. de S. et Oise.	85	A	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—		H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière.	—		Civile.	95
Idem.	—		Hervé.	—
Fleury.	—		Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—		Ch. de B. M. et B.	—
Sclassin.	—		Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—		Holl. Dette active.	—
Levant du Fleury.	126	A	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—		Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longscham.	—		Naples. C. Falcon.	—
Chem. de Fer.	—		Espagne. Ardoin.	24 5/8
Vennes.	—		Fin courant.	—
St-Léonard.	—		Prime à 1 mois.	25 d. 1
Chatelineau.	70 et	P	Différée de 1851.	—
Verreries.	—		Idem de 1854.	—
Betteraves.	—		Passives.	—
Verr. de Charl.	—		Bésil. E. de Roth.	75 5/8
L'Espérance.	—		Rome. E. de 1854.	—

VIENNE, LE 14 NOVEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 108. — Actions de la Banque 1045 1/2.
Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Poi-d'Or, n. 622 à Liège.